

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

2025

ID : 059-215903691-20251124-20251124_20-DE



NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq
Le vingt-quatre novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**TARIF DE MISE A DISPOSITION D'UNE
SALLE AUX ORGANISMES
OU SOCIÉTÉ A VOCATION
COMMERCIALE**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM.
DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX L.
BLONDEAU MP. THUILLET C. MERCIER B. LE MAIGNENT C.
RIFF JC. REZIGA A. DEVEMY A. AIT BAHA S. PIROTE S.
SPOTO S. GLINEUR F. COQUELET A. MALABOEUF

Etaient excusés : C. DESROUSSEAUX V. PORQUET L.
PHILIPPE G. MONTAY D. RAMEZ I. PLOUVIER C. GRAND

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/11/2025

Procurations respectives à : MP. THUILLET C. COLLET C.
MERCIER P. BAUDRIN G. COLLET

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 18/11/2025

L'assemblée locale, par délibération du 13/10/1995 rendue exécutoire, a décidé de répondre favorablement aux demandes de mise à disposition d'une salle de réunions émises par certains organismes à vocation commerciale. C'est le cas par exemple, de sociétés organisatrices de voyages souhaitant informer la population, recueillir des inscriptions. Cette mise à disposition évite à nos concitoyens et notamment aux personnes du troisième âge certains déplacements et leur ouvre la possibilité de participer à des domaines d'activités n'existant pas dans notre ville. Une telle occupation de locaux communaux est génératrice de charges d'entretien, de chauffage, d'éclairage.

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1^{er} janvier 2025 et après en avoir délibéré, adopte les propositions suivantes applicables avec effet au 1^{er} janvier 2026.

TARIF DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AUX ORGANISMES OU SOCIÉTÉ A VOCATION COMMERCIALE	TARIFFS 2025		TARIFFS 2026	
	Été	Hiver	Été	Hiver
	214,00 €	268,00 €	218,00 €	273,00 €

Les montants des locations, des arrhes et des coûts de matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de SGC de Valenciennes, à Monsieur le Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : 23 pour et 2 abstentions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 27/11/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFIN

